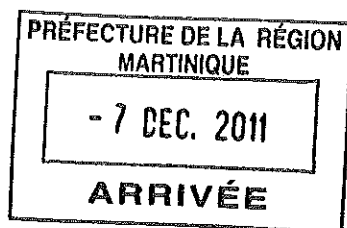


CONSEIL REGIONAL



Monsieur le Préfet
PREFECTURE
Rue Victor Sévère
97 200 FORT DE France - CEDEX

Fort de France, le 5 Décembre 2011

Objet :
Demande de Rapports d'activités
incinérateur de la CACEM

Monsieur le Préfet,

L'article 2 de l'Arrêté préfectoral du 18 janvier 2002 portant création d'une Commission locale d'information et de Surveillance (CLIS) auprès de l'unité d'incinération des déchets ménagers de Fort de France, prévoit une information du public sur les problèmes posés par le fonctionnement de l'incinérateur en matière de santé humaine, d'environnement et de sécurité publique.

De même, l'article 7 de la CLIS dispose que « l'exploitant adresse chaque année aux membres de la Commission un rapport annuel d'activité qui donne lieu à examen et discussion »

Aussi, nous soussignés, Louis BOUTRIN et Francis CAROLE, Conseillers Régionaux de Martinique, vous interpellons, en qualité de président de la CLIS, pour mettre à notre disposition les Rapports d'activités des 3 dernières années.

S'agissant des rejets dans le milieu, nous souhaiterions que la CLIS puisse nous transmettre :

- La quantité de dioxines et de furannes mesurées en sortie de four et en sortie de cheminée
- Les dispositifs retenus pour évacuer les effluents issus du lavage des fumées
- La nature des additifs chimiques utilisés pour neutraliser les polluants contenus dans les fumées de l'incinération

ainsi que les quantités et la destination des mâchefers et des REFIOMS issus de l'incinération.

Connaissant votre attachement à l'information de la population et à la transparence sur le fonctionnement de l'incinérateur, nous restons en attente de ces rapports et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Louis BOUTRIN

Conseillers Régionaux de Martinique

Francis CAROLE